



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
David Leisterh, *Président CPAS* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 19.06.18

**#Objet : Dossier d'avis préalable à l'élaboration du plan particulier d'affectation du sol Archiducs.
Approbation.#**

Pour mémoire

Les différents projets évoqués dans le plan logement et les permis d'urbanisme en cours d'exécution dans le quartier Archiducs sont contestés par un certain nombre d'habitants qui considèrent que l'ensemble des projets doit être encadré et faire l'objet d'un processus comportant une évaluation des incidences.

En séance du 28/11/17, le Collège des Bourgmestre et Echevins a examiné une demande d'élaboration d'un PPAS dans le cadre de l'article 51 du CoBAT permettant à des citoyens de solliciter une telle élaboration. Après consultation du service régional, Perspective Brussels, cette demande s'est avérée non recevable en l'état.

En séance du 23/01/18, le Conseil communal a adopté une motion relative à l'élaboration d'un PPAS Archiducs.

En séance du 30/03/18, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de consulter des forces vives du quartier.

En séance du 29/05/18, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé d'approuver le dossier de demande d'avis préalable et de le transmettre à tous les acteurs pressentis pour recueillir leurs remarques.

Développement

Le dossier a été transmis et un délai a été laissé jusqu'au 12/06/18 pour transmettre les remarques.

Seul le Mouvement Citoyen Boitsfortois a transmis des remarques (cf. annexe) :

- Demande de communication des études existantes
- Demande de prévoir des prescriptions urbanistiques et environnementales
- Demande de définir les équipements sportifs
- Demande à être membre du comité d'accompagnement
- Demande de pouvoir s'exprimer et débattre lors des séances de travail

Ces remarques ne remettent pas en cause le dossier.

En ce qui concerne les équipements sportifs, il ne paraît pas opportun de les définir à ce stade afin de laisser au RIE toute son utilité.

En ce qui concerne le Comité d'Accompagnement, la constitution du Comité d'Accompagnement ne peut être fixée à ce stade car le Gouvernement a la possibilité d'en déterminer les règles de fonctionnement.

Les autres remarques du MCB ont été intégrées (cf. annexe).

Le dossier peut être dès lors être finalisé.

Le dossier reprend les éléments suivants :

- Introduction, contexte et périmètre concerné
- Objectifs généraux du PPAS (maîtriser les densités et assurer des impacts raisonnables via la réalisation d'un RIE et d'une étude de mobilité)
- Points d'attention spécifiques en termes de gabarit et d'implantation pour les 4 parcelles pour lesquelles des enjeux particuliers sont identifiés : Archiducs-nord-Gerfauts, champ des Cailles, Cailles-Régie Foncière et Tritomas

La méthodologie proposée est la suivante :

- Rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- Etude de mobilité
- Processus participatif

Ce dossier doit être transmis à Perspective Brussels qui dispose de 30 jours pour émettre un avis. Passé ce délai, la procédure est poursuivie.

Ce dossier doit être également transmis à Bruxelles-Environnement qui a un pouvoir de décision sur la nécessité de réaliser un RIE. La décision doit être prise dans les 30 jours de la réception de la demande. A défaut, un RIE doit être réalisé.

Proposition

Approuver le dossier d'avis préalable

Transmettre à Perspective Brussels et à Bruxelles Environnement

8 votants : 8 votes positifs.

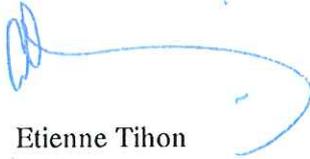
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

Le Bourgmestre,
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 juin 2018

Le Secrétaire communal,


Etienne Tihon



L'Echevin(e) délégué(e),



Tristan Roberti

